

Pour une assurance-maladie publique intercantonale
Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Les primes d'assurance-maladie ne cessent d'augmenter et la population jurassienne peine à faire face à ces charges obligatoires. L'explosion des coûts de la santé n'est plus tenable ni pour le citoyen ni pour les pouvoirs publics qui consacrent des budgets importants à la santé. De nombreuses propositions sont sur la table pour diminuer les coûts. Partout on organise des conférences avec spécialistes, des tables rondes pour trouver des solutions, des états généraux, tout un panel de bonnes volontés qui se mobilisent pour arriver à chaque début d'automne avec l'annonce de l'augmentation des primes. Ce n'est plus acceptable.

Une pétition munie de plus de 2'000 signatures déposée l'été passé demande aux autorités politiques jurassiennes de mettre en place une réflexion globale visant à la création d'une véritable assurance santé publique qui porte un accent particulier sur la sensibilisation à la santé publique en général et sur la prévention des maladies en particulier. Les réponses données à cette action citoyenne ne sont pas satisfaisantes.

Nous savons que la mise en place d'une caisse d'assurance-maladie publique est compliquée mais nous comptons sur l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour mettre en place des dispositions légales pour le bien de toute la population.

Le Canton de Genève a publié une étude d'experts visant à proposer une caisse-maladie cantonale publique avec une projection de baisse de prime de 15 à 20%. Il sollicitera une autorisation de l'OFSP au titre d'expérience pilote.

A Fribourg, une motion demande au Conseil d'État d'élaborer les bases légales nécessaires pour instaurer une caisse publique d'assurance-maladie sur le modèle développé par le Canton de Genève

A Neuchâtel, le Grand Conseil demande à l'Exécutif de proposer des dispositions nécessaires à la mise en place d'une caisse publique cantonale ou intercantonale.

Le Conseil national s'intéresse à mettre en place des structures supra-cantoniales en matière de santé qui nécessitent un soutien des cantons.

Pour le Jura, une assurance-maladie publique cantonale ne serait pas viable, compte tenu du trop petit volume de sa population. Par contre, une assurance intercantonale avec les cantons romands ou de l'Arc jurassien aurait tout son sens et permettrait d'atteindre la masse critique d'assuré-e-s qui lui serait nécessaire.

Nous demandons au Gouvernement de mettre en place les dispositions nécessaires pour adhérer à un projet d'assurance publique intercantonale ou de solliciter d'autres cantons pour créer un projet pilote d'assurance publique.

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)

- Sophie Guenot (PCSI)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Yann Rufer (PLR)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Anael Lovis (PLR)
- Paul Monnerat (PVL)
- Carole Pelletier (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025